

RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

QUE l'Assemblée nationale presse le gouvernement fédéral d'agir suite à l'incendie majeur qui a lourdement endommagé le Manège militaire de Québec, situé au cœur de la colline parlementaire et de la cité patrimoniale de la capitale nationale, et lui demande de s'engager le plus rapidement possible dans un projet de reconstruction du Manège afin de redonner à Québec un édifice essentiel à sa vie militaire et civile.

**COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 2 DÉCEMBRE 2009.**

Québec, ce deuxième jour de décembre 2009




FRANÇOIS CÔTÉ
Secrétaire général de l'Assemblée nationale